

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-42

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relative à la sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite visés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 10 juin 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 10 juin 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI